



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

J.11

TRANSMISSIONS TÉLÉVISUELLES ET SONORES

**CIRCUITS FICTIFS DE RÉFÉRENCE
POUR TRANSMISSIONS RADIOPHONIQUES**

Recommandation UIT-T J.11

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation J.11 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule III.6 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation J.11

CIRCUITS FICTIFS DE RÉFÉRENCE POUR TRANSMISSIONS RADIOPHONIQUES^{1), 2), 3)}

(Genève, 1972, modifiée à Genève, 1976, et à Melbourne, 1988)

Systèmes de Terre et systèmes du service fixe par satellite

Le CCITT,

considérant

(a) qu'il est nécessaire de définir un circuit fictif de référence pour permettre l'établissement de normes de fonctionnement nominal;

(b) que le circuit fictif de référence doit permettre de comparer les différents types de circuits radiophoniques sur une base commune,

recommande à l'unanimité

(1) que le circuit fictif de référence pour transmissions radiophoniques sur un système de Terre (représenté à la figure 1/J.11), système qui peut être établi sur faisceaux hertziens ou en câble, devrait être caractérisé principalement par:

- une longueur totale, entre points à audiofréquence (B et C), de 2500 km;
- deux points intermédiaires à audiofréquence (M et M') divisant le circuit en trois sections d'égale longueur;
- le fait que les trois sections soient réglées séparément et raccordées ensuite sans aucun réglage ni correction d'ensemble;

(2) que le circuit fictif de référence pour transmissions radiophoniques sur un système du service fixe par satellite (représenté à la figure 2/J.11) doit être caractérisé principalement par:

- une seule liaison Terre-satellite-Terre;
- un couple de modulateurs et de démodulateurs pour transfert de la bande de base à la porteuse radioélectrique et vice versa.

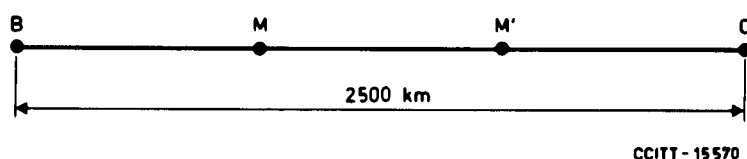


FIGURE 1/J.11

Circuit fictif de référence pour transmissions radiophoniques sur un système de Terre

-
- 1) Cette recommandation correspond à la Recommandation 502 du CCIR.
 - 2) Les circuits fictifs de référence définis dans la présente Recommandation devraient s'appliquer à la fois aux systèmes analogiques et aux systèmes numériques.
 - 3) A des fins de maintenance, il peut être nécessaire de définir d'autres circuits dont un exemple figure à l'annexe A à la présente Recommandation.

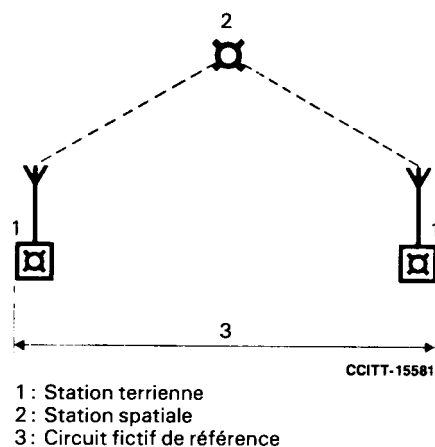


FIGURE 2/J.11
**Circuit fictif de référence pour transmission radiophonique
 sur un système du service fixe par satellite**

ANNEXE A

(à la Recommandation J.11)

Exemple de communication internationale pour transmissions radiophoniques

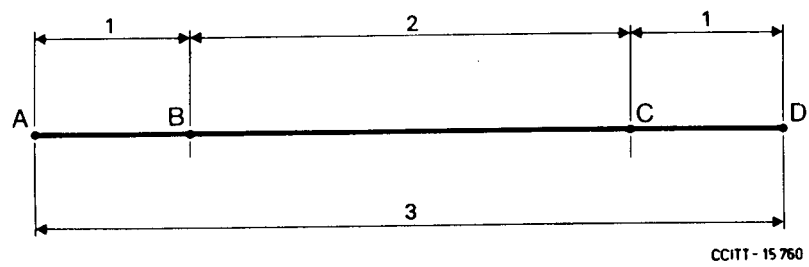
La figure A-1/J.11 donne un exemple type de communication internationale pour transmissions radiophoniques, dans lequel:

- le point A, qui doit être considéré comme l'origine de la communication internationale pour transmissions radiophoniques, peut être la source du programme (studio ou lieu de reportage);
- le point D, qui doit être considéré comme le point de destination de la communication internationale pour transmissions radiophoniques, peut être une régie de programmes ou une station de radiodiffusion;
- le circuit local pour transmissions radiophoniques AB relie le point A au point B, première station de répéteur du circuit international pour transmissions radiophoniques BC;
- le circuit local pour transmissions radiophoniques CD relie le point C, dernière station de répéteur du circuit international pour transmissions radiophoniques BC, au point D.

Il ne faut pas considérer que le circuit fictif de référence soit identique au circuit pour transmissions radiophoniques illustré ci-dessus ou défini, aux fins de maintenance, en [1]. Toutefois, certains de ces circuits peuvent présenter le même type de structure que le circuit fictif de référence. Ces types de circuits sont, par exemple:

- une communication internationale pour transmissions radiophoniques comportant trois sections à audiofréquences,
- un circuit unique pour transmissions radiophoniques comportant trois sections à audiofréquences.

Dans ce cas, les normes de fonctionnement établies pour le circuit fictif de référence peuvent être appliquées à ces circuits.



- 1 = circuit radiophonique local
- 2 = circuit radiophonique international
- 3 = communication radiophonique internationale

FIGURE A-1/J.11

Communication internationale pour transmissions radiophoniques

Référence

- [1] *Maintenance des circuits radiophoniques internationaux et transmissions télévisuelles internationales*, Recommandations de la série N, fascicule IV.3.